



## MAIRIE D'ARMENTIÈRES-EN-BRIE

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

### **SÉANCE DU 21 JUIN 2018 - N° 33**

L'an deux mil dix-huit, le 21 juin à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Denis WALLE, Maire.

#### **Étaient présents :**

Mesdames BICHBICH Mary, DENIS Bénédicte, POIRIER Marie Claude, ROSSI Nicole;

Messieurs CARRÉ Vincent, DEVISMES Grégory, GRESSIER Alain, PORQUIER DE VAUX Patrick, WALLE Denis.

**Pouvoirs :** Monsieur POTEAU Jean-Luc à Madame POIRIER Marie Claude.  
Monsieur RANDON Benoît à Denis WALLE.

**Absents excusés :** Mesdames KOZA Géraldine, HEBBE Christelle et COUTURIER Valérie,  
Monsieur AVIDE Olivier.

**Secrétaire de séance :** Monsieur GRESSIER Alain.

**Assistait à la réunion :** Madame Stéphanie LEBLACHER, Secrétaire de Mairie.

#### **Ordre du Jour :**

- ✓ Compte administratif 2017
- ✓ Compte de gestion 2017
- ✓ Affectation du résultat 2017
- ✓ Budget supplémentaire 2018
- ✓ Classement des voiries et des espaces verts du lotissement des Vignes
- ✓ Motion en faveur de l'ouverture d'une classe au collège de Trilport
- ✓ Délibération cadre relative au RIFSEEP
- ✓ Convention avec les petits Gastronomes pour la fourniture des repas livrés
- ✓ Délibération fixant les tarifs de cantine pour l'année scolaire 2018-2019
- ✓ Délibération fixant les tarifs de garderie pour l'année scolaire 2018-2019
- ✓ Convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à l'enfouissement des réseaux rue du Chef de Ville
- ✓ Acquisition de parcelles
- ✓ Questions diverses

Monsieur le Maire salue l'Assemblée, remercie les Conseillers présents à cette réunion, indique également qu'il n'a reçu aucune remarque concernant le compte-rendu de la précédente séance et que celui-ci est donc adopté à l'unanimité des conseillers présents lors de cette réunion. Il invite ceux-ci à apposer leur signature au bas du registre, cet acte valant adoption pour l'intégralité de son contenu.

Signatures faites du registre, Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Alain GRESSIER secrétaire de séance et invite le Conseil municipal à passer immédiatement à l'ordre du jour.

**Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 2 pouvoirs.**

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2017 & COMPTE DE GESTION 2017**

Monsieur le Maire demande à Alain GRESSIER, Adjoint en charge du Budget, de présenter le compte administratif 2017.

En préambule, Alain GRESSIER informe le Conseil Municipal que lors du vote du budget primitif 2018, les résultats d'investissement et de fonctionnement anticipés étaient conformes à ceux réellement présentés ce jour.

Il indique aussi au Conseil Municipal que l'ensemble des éléments financiers qui vont être présentés ont été vus lors de la dernière commission des finances en date du 7 juin 2018

Monsieur le Maire ajoute et rappelle les raisons pour lesquelles nous avons voté, en février, le budget primitif 2018 à savoir permettre l'engagement de dépenses d'investissement supérieur au quart de celles de 2017.

Alain GRESSIER présente les comptes administratifs de gestion 2017.

### **Budget de fonctionnement**

Au niveau du budget de fonctionnement, le résultat 2017 s'établit à + 81.209€, résultat inférieur d'un peu plus de 10.000 € par rapport à celui de 2016 (+ 91.282 €).

L'année 2017 a été marquée, une nouvelle fois par une baisse significative des recettes (-6,30% par rapport au réel 2016), et cela principalement au niveau des dotations de l'Etat qui baisse de 40.000 € par rapport à la même période.

Les dépenses ont également baissées mais dans une proportion inférieure (-5,6 % comparé au réel 2016).

- Section "Recettes"

Le montant total des recettes pour l'année 2017 s'élève à 624.700 € en baisse donc de 6,30% par rapport à 2016.

Cette baisse, de 40 k€ en valeur, est justifiée exclusivement par la nouvelle baisse des dotations de l'Etat (-39 k€ et près de -12% par rapport au réel 2016), les variations des autres chapitres s'équilibrent globalement.

Alain GRESSIER rappelle que depuis 2014, la baisse des dotations de l'état est proche de 60.000 € soit près de 10% du budget de la commune.

- Section "Dépenses"

Le montant total des dépenses pour l'année 2017 s'élève à 543.490 € en baisse de 5,60% par rapport à 2016.

Cette baisse, de 32 k€ en valeur, est à rechercher quasi exclusivement dans la baisse des charges de personnel qui s'établit à -28 k€

Alain GRESSIER rappelle en effet qu'en 2017, un agent a démissionné en juin (gain d'un demi-salaire + charges) et que l'impact du remplacement d'un agent de maîtrise mis en retraite et remplacé par un adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe a été complet sur cette année 2017.

**Au 31/12/2017, le résultat de fonctionnement cumulé s'élève à 244.373 €**

### **Budget d'investissement**

Le résultat d'investissement de l'année 2017 est déficitaire de 433 €

Montant des recettes : 179.021 € dont principalement :

- 134.012 € de récupération de TVA (dont 60.700 € qui aurait dû être perçus en 2016)
- 38.500 € de subventions versées par le SDESM pour l'extension du réseau d'éclairage public entre le lotissement des Vignes et le Domaine du Vignois

Montant des dépenses : 179.454 €

Les principaux investissements de cette année sont listés comme suit :

- extension éclairage public : 87 k€
- honoraires Contrat rural + divers : 47 k€
- remboursement capital emprunts : 28 k€

**Au 31/12/2017, le résultat d'investissement cumulé s'élève à + 5.746 €**

Après ces explications Monsieur le Maire (Ordonnateur) cède la présidence à Vincent CARRÉ, doyen de l'assemblée et se retire pour le vote.

Vincent CARRÉ propose de voter ensemble le compte administratif 2017, établi par l'Ordonnateur, et le compte de gestion 2017, dressé par le Receveur de la Commune, considérant l'exactitude des écritures sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les comptes de résultats de l'exercice 2017 pour les comptes administratif et de gestion sont arrêtés comme suit et soumis au vote du Conseil :

	Dépenses (en €)	Recettes(en €)	Résultats(en €)
Section de Fonctionnement	543.490,06	624.699,96	+ 81.209,90
Section d'Investissement	179.454,37	179.021,40	-432,97
<b>Résultat global de l'année 2017</b>	<b>722.944,43</b>	<b>803.721,36</b>	<b>+80.776,93</b>

**Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 2 pouvoirs**

Monsieur le Maire, après l'invite à rejoindre l'assemblée, remercie celle-ci pour sa confiance et précise que c'est aussi le résultat d'un travail d'équipe de l'exécutif et du personnel administratif, même si la responsabilité des exécutions budgétaires lui incombe, et demande à Alain GRESSIER, Adjoint en charge du Budget, de continuer l'ordre du jour par l'affectation des résultats.

Benoit Randon rejoint le Conseil Municipal à 20h35

### **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017**

Compte tenu des résultats antérieurs reportés, les comptes de résultats cumulés de l'exercice 2017 sont arrêtés comme suit et soumis au vote du Conseil :

	2016 (cumul en €)	2017(en €)	Résultats(en €)
<b>Section de Fonctionnement</b>	+ 163.163,88	+ 81.209,90	+ 244.373,78
<b>Section d'Investissement</b>	+ 6.179,23	- 432,97	+ 5.746,26

Le Conseil Municipal ayant délibéré et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 tel que présenté et après reprise des résultats antérieurs reportés, Alain GRESSIER présente les éléments de calcul permettant de statuer :

## RÉSULTAT DE CLÔTURE 2017 de la section d'Investissement

Section d'Investissement (résultat cumulé 2017)	+ 5.746,26 €
Section d'Investissement (reste à réaliser en dépenses)	0,00 €
Section d'Investissement (reste à réaliser en recettes)	0,00 €
<b>Solde de la section Investissement</b>	<b>+ 5.746,26 €</b>

Considérant que la section d'investissement, après prise en compte des restes à réaliser, présente un solde positif, Alain GRESSIER propose de ne rien affecter à la section d'investissement au titre de l'année 2017.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir.*

## BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018

Alain GRESSIER continue l'ordre du jour en présentant les éléments du budget supplémentaire 2018.

### Budget de fonctionnement

Les principales modifications concernent des demandes faites par la DGFIP pour régulariser des affectations erronées constatées lors de l'établissement du budget primitif (comptes clôturés sur la nomenclature M14 - millésime 2018, opérations réelles à budgéter en opérations d'ordres).

Quelques ajustements ont néanmoins été réalisés tant en dépenses qu'en recettes.

Parmi ceux-ci, Alain GRESSIER aborde les points suivants :

#### - en dépenses

- augmentation de 10.000 € du budget "nettoyage des locaux" pour tenir compte de l'externalisation de cette activité
- augmentation de 1.188 € du budget "entretien des voiries" pour tenir compte de la réception d'une notification de subvention reçue du Conseil Départemental
- subventions aux associations, enveloppe globale inchangée par rapport à 2017
- réduction de 3.000 € du budget "intérêts d'emprunts de trésorerie" pour tenir compte des conditions favorables obtenues lors de la négociation de la ligne de trésorerie

#### - en recettes

- réduction de 2.000 € du budget "revenus des immeubles" pour tenir compte de la vente de la maison communale et des travaux dans la salle des fêtes

Le budget de fonctionnement supplémentaire s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de 7.893 €

Le budget total s'équilibre quant à lui au montant de 986.710,31 €.

### Budget d'investissement

Au niveau des dépenses, Alain GRESSIER rappelle que lors de l'établissement du budget primitif, la quote-part du résultat d'investissement du SIRPI avait été intégrée pour un montant de 42.555,75 €.

Or, lors de la dernière rencontre du 18 juin avec la DGFIP, celle-ci a remis en cause la répartition 1/3 - 2/3 du résultat d'investissement 2017 du SIRPI votée de façon concordante par le Syndicat et les deux communes.

Depuis ce 18 juin, nous avons échangé plusieurs courriels avec la DGFIP afin de proposer une répartition des actifs et du passif différente permettant de conserver cette répartition 1/3 - 2/3 du résultat d'investissement du SIRPI. A ce jour, la DGFIP a refusé chacune de nos propositions.

Nous continuons les échanges qui nous permettrons de sortir de cette impasse.

En tout état de cause, et quelque soit la répartition de ce résultat, Alain GRESSIER précise qu'il sera nécessaire de revoter pour le SIRPI et cela sans doute à la rentrée.

Outre cette information, Alain GRESSIER apporte quelques explications sur le budget supplémentaire :

- notification de la subvention DETR pour la salle polyvalente d'un montant de 79.450 € (au lieu de 90.000 € budgétée)
- isolation des combles pour un montant de 6.960 € TTC subventionnée à hauteur de 2.900 € par le SDESM

Le budget d'investissement total présente un suréquilibre de 72.196,84 € en raison d'un montant de dépenses de 900.263,49 € et de 972.460,33 € en recettes.

**Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir.**

### **CLASSEMENT DES VOIRIES ET DES ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT DES VIGNES**

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement de la rétrocession des espaces communs, compris la voirie, du lotissement des Vignes. Il indique que le classement dans le domaine public ne peut se faire qu'après transfert de propriété. Il précise que les travaux de mise en conformité avec notre PAVE ainsi que les travaux de confortation de la voirie pris en charge par le lotisseur ont été réceptionnés, que la Commune quant à elle a pris en charge les travaux n'incomant pas au lotisseur pour la cohérence de la progression PMR. Il précise que le Syndicat des colotis, à travers son Président, n'a formulé aucune objection au transfert et que celui-ci peut donc s'opérer dans le cadre d'un accord amiable nous dispensant d'une enquête publique.

Monsieur le Maire rappelle que c'est au Conseil de se prononcer sur le classement des voiries et sollicite donc celui-ci pour l'autoriser :

- à finaliser l'accord ;
- à poursuivre les démarches de transfert de propriété auprès du Notaire ;
- à prendre les arrêtés nécessaires au classement des voiries dans le domaine public et les espaces communs dans le domaine privé communal.

**Accord du Conseil municipal par 9 voix pour.  
2 abstentions : Madame DENIS et Monsieur DEVISMES.**

### **MOTION EN FAVEUR DE L'OUVERTURE D'UNE CLASSE AU COLLÈGE DE TRILPORT**

Le Conseil municipal d'Armentières-en-Brie exprime son inquiétude sur l'impossibilité par plusieurs familles sectorisées pour inscrire leurs enfants au collège Le Bois de l'Enclume et demande à Monsieur le DASEN de bien vouloir régler au plus tôt cette situation avec l'ouverture d'une nouvelle classe, plus particulièrement en classe de quatrième, au collège Le Bois de l'Enclume pour septembre 2018.

Armentières restant très attaché à la proximité de ce collège qui est desservi par la seule ligne régulière N° 20.

**Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir.**

### **DÉLIBÉRATION CADRE RELATIVE AU RIFSEEP**

Monsieur le Maire demande à Bénédicte DENIS d'expliquer en quoi consiste ce nouveau régime indemnitaire qui remplace réglementairement les anciennes attributions.

Après avoir entendu la description du nouveau régime indemnitaire institué réglementairement avec lequel certaines indemnités restent cumulables Monsieur le Maire reprend la parole et informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur la nécessité de mettre en place au sein de la commune ce régime

indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire actuel existant pour les agents de la commune.

Ce nouveau régime indemnitaire se compose :

- d'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent
- d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque liée à la manière de travailler de l'agent.

Il précise également qu'il conviendra d'étendre le champ d'application à l'indemnité du régisseur titulaire et du/des mandataire(s) suppléant(s) et de la modulation de l'IFSE du fait des absences.

Les délibérations précisant chacune des composantes de l'IFSE et du CIA, et leur sort, concernant chacune des catégories de nos personnels sont annexées aux présentes en raison de leur confidentialité.

**Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir.**

### **CONVENTION AVEC LES PETITS GASTRONOMES POUR LA FOURNITURE DES REPAS LIVRÉS A LA CANTINE**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu, comme chaque année, la nouvelle convention relative à la fourniture des repas livrés par « Les Petits Gastronomes » pour la période « septembre 2018-juillet 2019 ».

Il indique que le tarif proposé est sans changement par rapport à celui actuellement en vigueur soit 2,75 € TTC (2,61 € HT).

La présente convention est conclue pour la durée d'une année et prend effet le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ladite convention.

**Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir.**

### **DÉLIBÉRATION FIXANT LES TARIFS DE CANTINE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019**

En relation avec le maintien des tarifs du prix du repas livré par « Les Petits Gastronomes », le Conseil Municipal décide également de ne pas augmenter le tarif des repas.

En conséquence, et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs de cantine pour la période scolaire 2018/2019 ainsi qu'il suit :

- |   |               |
|---|---------------|
| ✓ pour les élèves domiciliés dans la <b>commune</b>             | <b>4,15 €</b> |
| ✓ pour les élèves et enseignants domiciliés <b>hors commune</b> | <b>6,60 €</b> |

**Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir.**

### **DÉLIBÉRATION FIXANT LES TARIFS DE GARDERIE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019**

Monsieur le Maire rappelle que la commune, en raison de la démission d'un agent et l'absence pour maladie d'un autre, a fait le choix d'externaliser cette prestation depuis la rentrée 2016-2017.

Une convention a donc été signée, en septembre 2017, avec l'association Charlotte 3C et après avoir entendu les divers avis le Conseil donne son accord et autorise Monsieur le Maire à renouveler cette convention pour la rentrée de septembre 2018 pour un budget de 39.263 €.

Une partie du coût de cette convention (6.700 €) est prise en charge par la CAF mais sous la condition que les tarifs de garderie soient liés à un barème fiscal à 3 niveaux.



En conséquence, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la mise en place du tarif suivant :  
Pour les élèves habitant Armentières :

Barème fiscal selon Revenu Fiscal de Référence	Tarif 1/2 journée	Tarif journée
De 0 à 10 000 €	2,00 €	4,00 €
De 10 001 € à 15 000 €	2,15 €	4,30 €
A partir de 15 001 €	2,30 €	4,60 €

Pour les élèves hors Commune :

Tarif 1/2 journée	Tarif journée
2,75 €	5,50 €

**Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir**

### **CONVENTION FINANCIÈRE ET DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE DU CHEF DE VILLE**

Monsieur le Maire rappelle la demande de conventionnement entre le SDESM et la Commune pour l'enfouissement des réseaux rue du Chef-de-Ville concernant le contrat rural de l'aménagement des abords de la Mairie. L'estimatif de ces travaux se révélant beaucoup trop élevés il propose de rejeter purement et simplement cette convention au motif qu'elle sera financièrement non supportable mais regrettant toutefois que ce genre de travaux pour effacer les réseaux aériens se révèlent toujours beaucoup trop coûteux pour en envisager la programmation.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de rejeter la proposition de convention du SDESM relative à l'enfouissement des réseaux secs rue du Chef-de-Ville.

**Rejet du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir**

### **ACQUISITION DE PARCELLES**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il reçoit régulièrement des offres de cession de parcelles boisées dont les propriétaires veulent se défaire à titre gracieux ou bien à l'euro symbolique.

Il rappelle que le débat avait déjà eu lieu au sein de cette assemblée pour des acquisitions foncières mais que la SAFER, qui détenait des parcelles boisées par préemption n'avait pas retenu le projet communal, préférant vendre à un particulier un ensemble de parcelles d'une contenance d'environ 1 hectare.

S'agissant d'offres de donation ou d'acquisition à l'euro symbolique faites par des personnes physiques de droit privé la SAFER n'interviendra pas et Monsieur le Maire propose donc de répondre favorablement à certaines demandes pour constituer un début de patrimoine forestier à protéger, précisant qu'il faudra bien commencer un jour par quelque chose, même si les actes authentiques coûteront plus que la valeur intrinsèque des parcelles ainsi acquises.

**Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir**

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **RE-SECTORISATION DES COLLÈGES DU NORD SEINE ET MARNE :**

Monsieur Vincent CARRÉ fait état d'une réunion organisée par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne dont l'objet était la Sectorisation des collèges dans le nord du département.

Le bilan de cette concertation fait apparaître que les collèges de Crégy-lès-Meaux et de Nanteuil-lès-Meaux seront en sureffectif à l'horizon 2022. Seuls les collèges de Meaux et de Trilport disposent de places vacantes mais qui restent insuffisantes pour accueillir l'ensemble des élèves du secteur. Dès lors,

la réflexion pourrait être élargie à une zone géographique plus étendue. Pour l'instant, aucune décision n'a encore été prise et une concertation sera ouverte à la rentrée afin d'aboutir à une re-sectorisation.

En l'absence d'autres sujets Monsieur le Maire remercie les membres de l'Assemblée et, l'ordre du jour étant épuisé, lève la séance à 23 h 15.

### **DATES A RETENIR**

**MARDIS 3 JUILLET  
7 AOÛT  
4 SEPTEMBRE** } **MARCHÉ VILLAGEOIS SEMI-NOCTURNE - MDA ;**

**LUNDI 3 SEPTEMBRE: RENTRÉE SCOLAIRE**

### **LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS INSTITUTIONNELLES**

ARCEP = Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes  
CGCL = Code Général des Collectivités Locales  
CCPO = Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq  
DSP = Délégation de Service Public  
SIG = Système d'Information Géographique  
SIRPI = Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Intercommunal  
SDESM = Syndicat Départemental d'Électrification de Seine-et-Marne

**FISCALITÉ** : *CLECT* (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) – *CVAE* (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) – *DGF* (Dotation Globale de Fonctionnement) – *FCTVA* (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) – *FDPTP* (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe) – *IFER* (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux).

### **GLOSSAIRE COMMUNAL**

EMS = Espace Multi-Sports (Rue de Tancrou « Tennis »)  
MDA = Maison des Associations (Rue de Tancrou)  
SDF = Salle des Fêtes (Rue des Vignettes) dite aussi Salle Polyvalente

\_\_\_\_\_ Signatures des Conseillers présents \_\_\_\_\_